



## Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 22 janvier 2021 à Beauraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

### En séance publique

#### 1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 11 DÉCEMBRE 2020

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 11 décembre 2020.

#### 2. DÉCISION DE TUTELLE – MB 1/2020

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de prendre acte de la décision du Gouverneur de la Province du 18 décembre 2020 approuvant la modification budgétaire n° 1/2020 de la zone de secours DNAPHI.

#### 3. SIÈGE SOCIAL DE LA ZONE – MODIFICATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de fixer le siège social de la Zone de secours DINAPHI à la rue de Dinant 146, 5570 Beauraing, à partir du 15 février 2021.

#### 4. SPF SANTÉ PUBLIQUE – CONVENTION AMU 2021

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la convention Service ambulancier Aide Médicale Urgente avec l'Etat belge, représenté par le SPF Santé Publique, qui prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### 5. PERSONNEL ADMINISTRATIF ET OPÉRATIONNEL PROFESSIONNEL – RÈGLEMENT DE POINTAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de fixer le règlement de pointage, qui fera partie intégrante du règlement de travail.

#### 6. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – RECRUTEMENT DE SECOURISTES-AMBULANCIER VOLONTAIRES – VACANCE EMPLOI ET APPEL À LA RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacants 4 emplois de secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au sein de la zone, dont un à la date du 3 mars 2021, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement de 2019.

#### 7. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – RECRUTEMENT DE SECOURISTES-AMBULANCIER VOLONTAIRES – CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de lancer un appel à candidature pour la création d'une réserve de recrutement de secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires ; D'approuver le règlement suivant relatif à l'épreuve de recrutement de secouristes ambulanciers volontaires et à la composition du jury :

- 1) L'épreuve de recrutement de secouristes-ambulanciers volontaire est composée d'une seule épreuve : Épreuve orale : entretien libre.

Il convient d'obtenir au moins 50 % des points pour être considéré comme lauréat.

- 2) Le jury est composé comme suit : 2 officiers de la zone DINAPHI - 1 membre du Conseil de zone - La Directrice administrative ou son délégué ;

De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures dans les meilleurs délais et de pourvoir aux postes de membres du jury tel que décidé à l'article 2.

#### 8. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – VACANCE EMPLOI ET APPEL À LA RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de déclarer vacants 5 postes de sapeur-pompier volontaire, à pourvoir par appel à la réserve de recrutement de 2019.

#### 9. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – CONSTITUTION D'UNE RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de lancer un appel à candidature pour la création d'une réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires ; D'approuver le règlement suivant relatif à l'épreuve de recrutement de sapeur-pompier volontaire et à la composition du jury :

- 1) L'épreuve de recrutement de sapeur-pompier est composée d'une seule épreuve : Épreuve orale : entretien libre.

Il convient d'obtenir au moins 50 % des points pour être considéré comme lauréat.

- 2) Le jury est composé comme suit : 2 officiers de la zone DINAPHI - 1 membre du Conseil de zone - La Directrice administrative ou son délégué ;

De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures dans les meilleurs délais et de pourvoir aux postes de membres du jury tel que décidé à l'article 2.

10. RATIFICATION DÉCISION COLLÈGE 11/12/20 ET 17/04/20

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ratifier les décisions suivantes prises par le Collège le 13 novembre 2020 :

a) Réparation échelle de Vresse

Vu l'urgence, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation de l'échelle du poste de Vresse (poutres et feux) auprès de la société DL Service bv à Harelbeke, pour un montant de € 58.243,35 TVAC, en sollicitant une scission du montant sur 2 factures, à savoir 10.085,35 € en 2020 et 48.158 € en 2021.

b) Réparation échelle de Dinant

Vu l'urgence, le Collège de Zone décide d'approuver la réparation de l'échelle de Dinant auprès de la Sprl DL Services de De Haan, pour un montant de € 3.496,16 TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2020, article 351/745-98.

11. AGENDA 2021

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver l'agenda 2021 suivant du Conseil de Zone : les vendredis 19 février, 19 mars, 23 avril, 21 mai, 18 juin, 16 juillet, 17 septembre, 22 octobre, 19 novembre et 17 décembre 2021 (13h30).

**A huis clos**

12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – POMPIER VOLONTAIRE – ACTIVITÉ COMPLÉMENTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'autoriser 7 agents professionnels à poursuivre l'exercice d'une ou plusieurs activités complémentaires, pour une durée de 4 ans ; D'autoriser 4 agents volontaires à poursuivre la fonction de pompier ou ambulancier volontaire dans une autre zone, pour une durée indéterminée.

13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – MOBILITÉ

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre en stage de mobilité dans le même grade, à la date du 1<sup>er</sup> février 2021 et pour une durée de 3 mois, deux sapeurs-pompiers volontaires.

14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE – NOMINATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, 2 sapeurs-pompiers volontaires à la date du 9 décembre 2020, et 5 sapeurs-pompiers à la date du 16 décembre 2020.

15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER VOLONTAIRE - NOMINATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, 13 secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires, à la date du 16 décembre 2020 ; De prolonger de 6 mois le stage de 6 secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires à partir du 16 décembre 2020.

16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER VOLONTAIRE – ANNULATION ENGAGEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'annuler l'engagement de 2 stagiaires secouristes-ambulanciers non-pompier volontaires qui ne se sont pas soumis à l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail et sont donc considérés comme refusant l'emploi.

17. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – RECRUTEMENT DE SECOURISTES-AMBULANCIER VOLONTAIRES – APPEL À LA RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de faire appel à la réserve de recrutement de secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires de 2019 ; D'admettre en stage de recrutement 4 candidats secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1<sup>er</sup> février 2021, ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare l'agent apte à la fonction.

18. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – RECRUTEMENT DE SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES – APPEL À LA RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de faire appel à la réserve de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires ; D'admettre en stage de recrutement en date du 1<sup>er</sup> février 2021 5 candidats, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail.

La Secrétaire de Zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,  
Christophe BASTIN

